



Commune de Kilstett  
Département du Bas-Rhin  
République française

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 JANVIER 2016

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 25 janvier à 20h30, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

### 1/Projet d'aménagement et de développement durables : les enjeux et orientations du PLU Intercommunal (Com Com du Pays Rhénan)

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Pays Rhénan a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) le 15 juin 2015.

L'article R\*123-1 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Le conseil municipal a débattu lors de la séance du 25 janvier 2016 des orientations générales du PADD. En résumé, il faudra être vigilant sur la répartition du développement : il ne faut pas que tout le développement se fasse autour des entreprises et des commerces et sur les communes du centre de la Communauté de Communes (Drusenheim-Herrlisheim).

### 2/Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Rhénan

Le Conseil Municipal, DECIDE DE SE PRONONCER favorablement sur la modification des statuts communautaires de façon concordante avec la délibération du conseil communautaire du 9 novembre 2015. ( vote : 15 voix pour et 4 abstentions)

### 3/Autorisation d'Ester en justice : Recours en contentieux contre le Permis de construire Dynastie : construction de 5 immeubles d'habitation rue Courbée

Le Conseil Municipal, AUTORISE Monsieur Le Maire à ester en justice devant le Tribunal Administratif de Strasbourg et toutes autres instances en cas de recours et DESIGNNE l'avocat Maître David GILLIG (ESPACE EUROPEEN DE L'ENTREPRISE 6 Rue de Dublin CS20029 SCHILTIGHEIM 67014 STRASBOURG) pour défendre les intérêts de la Commune dans cette instance. (vote :18 voix pour et 1 abstention)

### 4/Etudes faisabilité de l'extension et la réhabilitation de la Salle de la Musique et de la Culture (SMC) :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de retenir le cabinet d'architecte AEK de La Wantzenau pour mener les études de faisabilité du projet de réhabilitation, de mises aux normes et d'extension de la Salle de la Musique et de la Culture.

Le coût des honoraires est de 3 600 € HT.

## 5/Indemnité des élus

A compter du 1er janvier 2016 entrent en vigueur les dispositions de l'article 3 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015.

Celui-ci prévoit notamment que dans les communes de plus de 1000 habitants, les indemnités de fonction du maire seront également fixées automatiquement au taux plafond sans délibération du conseil municipal. Le Conseil Municipal doit confirmer le taux inférieur des indemnités des élus de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, CONFIRME le taux inférieur des indemnités des élus de la commune de KILSTETT

## 6/AFUA KLOTTWILLIGEN : Renouvellement d'une promesse de vente à AMIRAL pour la vente de parcelles communales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE la vente de 2 parcelles cadastrées section 20 parcelles n°425 d'une superficie de 8.98 ares et n° 429 d'une superficie de 1,31 ares soit une superficie totale approximative de 10,29 ares au prix de 7 000 € l'are à la société AMIRAL

## 7/Ecole Maternelle : demande de subvention projet pédagogique « théâtre »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de verser une participation financière de 210 € à l'école maternelle pour le projet pédagogique de création de pièces théâtres.

## 8/Adhésion au Label Village Etape

Pour favoriser l'attractivité de notre commune, touristique, économique et commerciale notamment, il est proposé au conseil municipal l'adoption de la charte des villages étapes qui fixe les conditions dans lesquelles l'appellation « Village Etape » peut être attribuée à une commune et par la même engager la collectivité dans cette démarche de labellisation.

En contrepartie, une cotisation annuelle d'1.25 €/par habitant serait versée par la commune.

Le Conseil Municipal, DECIDE d'abandonner la démarche d'adhésion au label « Village étape » de la commune de KILSTETT. (vote 10 voix contre, 5 abstentions et 4 voix pour).

## 9/Modification de la durée hebdomadaire de services d'un assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à temps non complet

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, DECIDE de modifier la durée hebdomadaire de service de d'un enseignants de l'école de musique à compter du 5 janvier 2016 et de la fixer à 8.28/20eme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de modifier la durée hebdomadaire de service de d'un enseignants de l'école de musique à compter du 1<sup>er</sup> février 2016 et de la fixer à 5.31<sup>er</sup>/20<sup>ème</sup>.

## 10/Evaluation du personnel : détermination des critères d'évaluation de la valeur professionnelle dans le cadre de l'entretien professionnel

Le Maire explique à l'assemblée que l'entretien professionnel est rendu obligatoire pour l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, en lieu et place de la notation qui est abandonnée et caduque dans toute la Fonction Publique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'instaurer l'entretien professionnel pour l'évaluation de la valeur professionnelle des fonctionnaires, en lieu et place de la notation, et de fixer les critères à partir desquels la valeur professionnelle est appréciée.

### 11/ Plantations d'arbres à l'ancienne décharge.

Dans le cadre de la renaturation de l'ancienne décharge de Kilstett, il est proposé de planter des pins et des acacias pour prévenir l'envahissement de ronces et de les protéger par une clôture des dégradations de la faune. Le coût est d'environ 4 150 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de réaliser une plantation de 800 plants d'arbres à l'ancienne décharge de la commune pour environ 4 150 € HT. Fournisseur : COSYLVAL (Schiltigheim)

### 12/ Vente de bois de chauffage

Suite à la chute d'un arbre dans le Ried, il est proposé de réaliser un lot bois destiné aux particuliers pour du bois de chauffage à usage privé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide de fixer forfaitairement le prix de vente du lot bois à 10 €

### 13/ Désherbage des collections de la Bibliothèque municipale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide de mettre à la réforme des livres en service depuis plusieurs années à la bibliothèque.

### 14/ Droit de préemption Urbain

M le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la Communauté de Communes n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant une cession immobilière.

Le Maire



Gabriel MULLER